

# INTERNET

Comment accompagner  
et protéger votre enfant



# Introduction



Grâce aux outils numériques et l'accès à Internet, votre enfant peut accéder à de nombreux contenus qui lui permettent de communiquer, s'éduquer, se cultiver et se divertir.

Il peut cependant être confronté à des contenus inadaptés, choquants, dégradants, voire se mettre lui-même en danger. On estime en effet que le cyberharcèlement est en hausse depuis le début de la pandémie mondiale (qui a engendré une diminution des interactions sociales en physique), et touche particulièrement les jeunes filles : environ 51% d'entre elles y sont confrontées pour une moyenne de 20% tous sexes confondus. Votre enfant peut également être confronté de manière fréquente à des arnaques en ligne, publicités alléchantes, contenus piratés ou pornographiques. Il est donc important d'adopter tôt les bons réflexes pour qu'il puisse profiter pleinement du numérique, et être conscient des risques.



Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant, ils ont donc un rôle essentiel de prévention des risques et d'accompagnement vers l'autonomie. C'est pourquoi, le dialogue régulier est nécessaire avec votre enfant pour qu'il reste vigilant. Vous pouvez aussi prendre des mesures simples pour mieux encadrer ses usages en ligne et l'aider à mieux maîtriser ce monde numérique.

Pour vous accompagner, les opérateurs télécoms ont mis en place des outils et des actions spécifiques (guides, partenariats, etc.). Des acteurs de la parentalité et de la protection de l'enfance tels que les associations, notamment familiales, experts, institutions sont aussi là pour vous orienter.

# Sommaire

## 1

### LES CONSEILS



- Les conseils de l'OPEN : à chaque âge correspond une utilisation adaptée
- Activer le contrôle parental
- Encadrer l'usage

## 2

### LES RISQUES



- Les sites choquants pour vos enfants
- Le cyberharcèlement
- L'économie de l'attention
- L'image du corps sur les réseaux sociaux
- La haine en ligne
- La pratique inadaptée du jeu vidéo
- Les fausses nouvelles ou "fake news"
- Les achats en ligne et le dropshipping
- Le partage de la vie privée sur les réseaux sociaux
- Le téléchargement ou le streaming illégal

## 3

### EN SAVOIR PLUS



- Les solutions de contrôle parental
- Informations et conseils

# 1

## LES CONSEILS



# Les conseils de l'OPEN : à chaque âge correspond une utilisation adaptée



L'Observatoire de la Parentalité et de l'Éducation Numérique (OPEN) est une association spécialiste des questions de protection des enfants au sein des univers numériques. Première association française mobilisée à 100% autour de l'accompagnement des parents et des professionnels sur les sujets de parentalité et d'éducation numérique, l'OPEN propose de nombreuses ressources et anime de multiples conférences et formations sur le terrain.



Articles, vidéos, podcasts, etc.  
retrouvez toutes les ressources gratuites  
et les conseils de l'OPEN sur le site :  
[OPEN-ASSO.ORG](https://www.open-asso.org)



INTERNET : Comment accompagner et protéger votre enfant

## 3 points à retenir du rapport du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP)



1. Les études dont nous disposons ne permettent pas d'apporter la preuve incontestable des effets des écrans sur le langage, le développement cognitif et l'apparition de certains troubles dans les apprentissages de l'enfant.
2. L'utilisation excessive de certains écrans engendre un sommeil de moins bonne qualité ainsi qu'un risque de surpoids.
3. La plupart des effets négatifs sur le développement des enfants ne viennent pas directement des écrans mais de la manière dont on les utilise avec eux, ce qui est une excellente nouvelle car nous pouvons tous agir !

## Chaque enfant, chaque famille est unique :

N'hésitez pas à expérimenter et tester des choses, ce qui fonctionne avec l'un méritera sans doute d'être adapté à l'autre.



Les écrans sont à éviter  
au maximum avant 3 ans :  
le cerveau de l'enfant n'est  
pas en mesure de décrypter  
ce qu'il s'y passe.



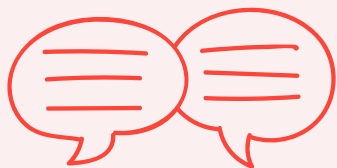
Les habitudes prises  
tôt sont difficiles à faire  
évoluer : autant adopter  
les bons usages dès  
le plus jeune âge.



## Entre 3 et 6 ans

**Votre enfant a besoin de vous pour grandir : un mot clé, l'interaction !**

- **Repoussez l'âge de l'équipement de l'enfant.** L'initier aux bonnes pratiques numériques sera plus simple si ce sont des écrans partagés par toute la famille.
- **Intégrez la question des écrans** dans le quotidien et dès le plus jeune âge de l'enfant, comme vous le faites pour tous les autres sujets liés à son éducation.
- **Définissez un cadre** et essayez de le respecter : les sessions d'écran avant 6 ans doivent être courtes et jamais pour endormir ou calmer l'enfant.
- **Partagez au maximum les activités numériques** avec l'enfant, cela vous permettra d'adapter le contenu à son âge et de discuter avec lui de ce qu'il a vu et compris.
- **Privilégiez des activités qui vous plaisent** aussi en tant que parent, c'est le meilleur moyen d'être motivé pour avoir ces temps de partage.
- **Évitez de laisser l'enfant seul avec un écran** et notamment de laisser la télévision allumée dans la même pièce que lui, même s'il ne la regarde pas.
- **N'ayez pas peur des moments d'ennui**, ils sont très importants pour le développement de l'enfant. Faites-lui confiance, il saura vite rebondir !
- **N'oubliez pas que l'enfant est un formidable imitateur !** Il est donc essentiel d'adapter nos propres pratiques numériques (temps, moment, type d'activités) à l'âge de l'enfant.



## Entre 6 et 11 ans

**Accompagnez progressivement votre enfant dans l'utilisation des écrans et l'apprentissage du numérique.**

- Les écrans ne restent que des outils, **diversifiez les usages et les pratiques autour des écrans.**
- **Autonomisez et responsabilisez l'enfant** quand son âge le lui permet, afin qu'il respecte les moments et les temps d'écran que vous préconisez.
- **Partagez au maximum les activités numériques avec l'enfant** plutôt que des activités numériques solitaires.
- **Discutez avec l'enfant des images et des contenus qu'il regarde** : ces échanges favoriseront le développement de son esprit critique
- **Définissez des repères temporels précis** dédiés à l'utilisation des écrans et quand vous le pouvez montrez l'exemple !
- **Limitez l'imitation** : les enfants fonctionnent par mimétisme. Il est essentiel d'adapter ses propres pratiques numériques (temps, moment, type d'activités) à l'âge de l'enfant.



## Après 11 ans

**Instaurez un dialogue et intéressez-vous aux pratiques numériques de vos enfants !**

- **Discutez autour des contenus numériques et des écrans** : prenez l'habitude de poser des questions aux enfants sur leur pratique numérique.
- **Intéressez-vous aux activités numériques de l'enfant** : ces univers sont pour lui des espaces dans lesquels il grandit et se sociabilise.
- **Organisez des limites de temps et de lieux de connexion** qui soient réalistes et applicables que cela soit par vous ou votre enfant.
- **Apaisez les tensions en lien avec les outils numériques** en définissant et organisant des moments ou lieux sans écrans que vous vous engagez à respecter également.
- **Montrez l'exemple, commencez par limiter une de vos activités numériques** et incitez le à faire de même !



## Activer le contrôle parental

Les opérateurs télécoms, les moteurs de recherche, les fournisseurs de systèmes d'exploitation, d'anti-virus, ou encore les supports comme les consoles de jeux et les smartphones permettent tous l'installation de solutions de contrôle parental variées et adaptées à chaque écran (mobile, tablette, ordinateur, TV).

Le contrôle parental est un moyen facile de vous assurer que votre enfant n'accédera pas à des contenus inadaptés. Variant selon le système employé et le terminal utilisé, les outils de contrôle parental permettent souvent de :

- **Créer des profils** en fonction de l'âge de l'utilisateur ;
- **Prédéterminer les créneaux horaires** et la durée pendant lesquels votre enfant peut accéder à Internet ;
- **Définir le type de contenus, sites et applications autorisés...**

Dans tous les cas, l'efficacité du contrôle parental dépend de son paramétrage et des restrictions choisies.

Il est important de vérifier le périmètre d'application de la solution utilisée. Certains outils ne protégeront votre enfant que lorsqu'il utilise le wifi de la maison ou le réseau mobile de son opérateur. Par exemple, s'il utilise le wifi d'un de ses copains, la protection peut ne pas s'appliquer. Aussi, sur les équipements mobiles, il est important de configurer les outils proposés directement sur le téléphone portable ou la tablette :



Enfin, il est aussi possible de mettre des filtres sur les moteurs de recherche et réseaux sociaux fréquemment utilisés par votre enfant/ ado, qui sont activables depuis la rubrique « paramètres ».

Evidemment, j'ai mis en place le contrôle parental! Regardez! C'est hyper simple à paramétrer et tellement rassurant!



## Un outil simple et pratique

Les opérateurs télécoms membres de la Fédération Française des Télécoms proposent des solutions de contrôle parental et délivrent des conseils pour aider les parents à accompagner leurs enfants dans leur utilisation d'Internet.

Par exemple, d'un clic sur l'horaire ou le jour de votre choix, vous autorisez ou bloquez l'heure ou la journée correspondante.



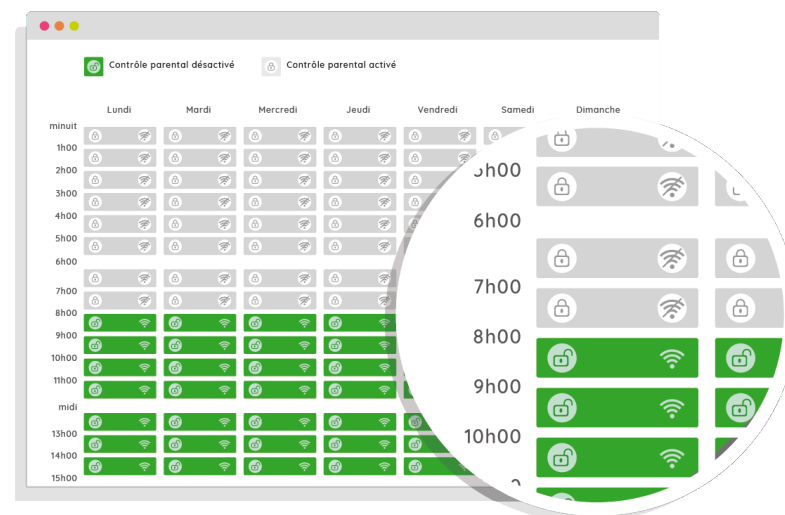
En vert, avec un « verrou ouvert » :

Le contrôle parental est désactivé, l'accès à Internet est autorisé.



En gris, avec un « verrou fermé » :

Le contrôle parental est activé, l'accès à Internet est restreint. Si un équipement « restreint » souhaite accéder à Internet, le mot de passe que vous avez renseigné sera demandé. Pensez à le garder.



Chaque opérateur propose également des solutions gratuites, qui permettent de filtrer les contenus choquants.

Retrouvez les solutions de contrôle parental des opérateurs membres de la Fédération dans la rubrique «En savoir plus» p. 34.



## Encadrer l'usage



- **Adapter le temps passé en ligne à chaque âge**, afin notamment, de consacrer du temps à d'autres activités.
- **Fixer avec votre enfant des règles sur le temps maximal consacré chaque jour**, mais aussi les moments autorisés, quel que soit le type d'écran (TV, console de jeux, smartphone, tablette, ordinateur).
- **Privilégier des plateformes adaptées aux enfants**. Pour vous aider il existe des annuaires dédiés (par exemple, sites-pour-enfants.com).
- **Utiliser un lieu ouvert** lorsque votre enfant visionne un contenu (pas seul dans sa chambre, mais dans un lieu ouvert en présence de ses parents).
- **Mettre en place des moments de « partage numérique »** en famille qui sont des occasions d'échanges autour de cette expérience commune.

### Dès le plus jeune âge

Échanger régulièrement avec votre enfant sur ses activités en ligne est le meilleur moyen pour qu'il ait le réflexe de vous alerter s'il rencontre un problème avec un contenu qu'il visionne ou qu'il publie.

Il s'agit d'ouvrir une discussion sur ce qu'il a pu ressentir en visionnant tel ou tel contenu. Mettre des mots sur ses émotions et échanger sur les contenus qui peuvent l'interpeller.

Enfin, en tant qu'adulte, il est important de prendre du recul face à ses propres attitudes et usages numériques. Une dose de bon sens et un soupçon d'exemplarité vous aideront sans aucun doute à accompagner au mieux vos enfants dans ces univers.

### Lorsque votre enfant grandit

Il est en mesure de publier des contenus (photos, textes, vidéos, etc.). Il est nécessaire de lui faire prendre conscience que ce qu'il partage ou publie ne lui « appartient plus » et devient accessible à tout le monde.



2

# LES RISQUES







## Les sites choquants pour vos enfants

### Qu'est-ce qu'un contenu illégal ?

Il peut s'agir de **pédocriminalité**, de **pornographie** lorsque celle-ci est accessible aux mineurs, de sites incitant des mineurs à se livrer à des jeux les mettant physiquement en danger, de violence, de contenus extrémistes, racistes, antisémites, homophobes ou faisant l'apologie du terrorisme, etc.

### Ces contenus doivent être signalés. Le signalement peut se faire de manière anonyme sur :




→ **Internet-signalement.gouv.fr**  
(le portail officiel de signalement des contenus illicites d'Internet).

Sur ces sites de signalement, il existe des formulaires dédiés qui vous permettent d'indiquer simplement l'adresse URL du contenu qui pose problème, et d'effectuer votre signalement en quelques clics. Soyez le plus précis possible dans votre description afin que les enquêteurs disposent de toute l'information utile !

→ **Les réseaux sociaux**, qui disposent en général d'un moyen de signalement de contenus illicites.

→ **Signalement.fftelecoms.org**  
(la page de signalement de la Fédération Française des Télécoms).

 Si vous le souhaitez, vous pourrez renoncer à l'anonymat lors de votre signalement afin d'être recontacté(s) par les services de police ou de gendarmerie, si nécessaire.

## La plateforme [je protege mon enfant.gouv.fr](https://je protege mon enfant.gouv.fr)



*Je Protège Mon Enfant* est la plateforme d'information à destination des parents pour les aider à adapter l'éducation au numérique de leurs enfants. Élaborée dans le cadre d'un partenariat national visant à fédérer les acteurs publics et privés, elle propose des outils, des conseils et des ressources pratiques pour mieux informer les parents sur des problématiques telles que le temps passé devant les écrans, ou les risques liés à une exposition trop précoce à la pornographie en ligne.

vigilant et d'accompagner son enfant dans ses usages numériques.

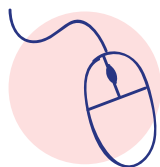
La plateforme propose également des ressources élaborées par des professionnels de l'éducation pour accompagner les familles sur des questions liées à l'usage raisonné et raisonnable des écrans, ou à l'éducation affective et sexuelle dans un contexte numérique.

Les ressources disponibles permettent aux parents de différencier les différents usages. Certains usages très actifs, par exemple la pratique du jeu vidéo en équipe, seraient plus efficaces pour le développement d'un enfant qu'un usage passif, comme le visionnage de vidéos. D'autres pratiques et conseils sont référencés sur la plateforme pour privilégier des pratiques sereines du numérique au sein de la famille.

Consommée trop jeune, la pornographie peut en effet avoir des conséquences néfastes pour les mineurs, tant sur leur développement psychologique que sur leur représentation de la sexualité. Dans un monde numérique, il est de plus en plus facile d'accéder à ce genre de contenus, que ce soit volontairement ou par accident. Il convient donc de demeurer

Je protège  
mon **enfant**





## Safer Internet Day

Le Safer Internet Day est un événement mondial organisé par la Commission européenne tous les ans au mois de février pour faire d'Internet un espace ludique, créatif, épanouissant et sécurisé pour tout le monde.




## Le cyberharcèlement



Votre enfant pourrait être victime de harcèlement de la part d'internautes, connus ou non, qui, par leurs commentaires ou leurs vidéos, chercheraient à lui nuire.

Soyez vigilant à tout changement de comportement brutal de votre adolescent car le cyberharcèlement peut mener aux pires extrémités notamment chez les plus jeunes. Sachez que le cyberharcèlement est puni par la loi ; il est possible de porter plainte contre le ou les auteurs du harcèlement quel que soit leur âge et vous pouvez demander le retrait des contenus à l'éditeur du site ou du service. En cas de harcèlement scolaire, il faut prévenir immédiatement la direction de l'établissement de votre enfant.

Enfin, votre enfant peut aussi avoir connaissance de telles situations. Il ne doit ni relayer les commentaires ou vidéos ni les garder sous silence.

 Si vous êtes confrontés (vous ou parents + enfants) au harcèlement, vous pouvez aussi consulter le site du Ministère de l'Éducation nationale « Non au harcèlement » ou appeler la ligne d'écoute « Net Ecoute » au 3018 (appel gratuit).



## Ateliers autour d'un serious game.

En lien avec des partenaires, la FFTélécoms organise des ateliers de sensibilisation au cyberharcèlement auprès de collégiens ou lycéens.

 Infos : [aprovost@fftelecoms.org](mailto:aprovost@fftelecoms.org)

 Reportages vidéo : <https://bit.ly/EduNum>





## L'économie de l'attention

La consommation de la télévision et l'utilisation des réseaux sociaux agissent sur le système de récompense humaine du cerveau. Ce système est basé sur la dopamine, l'hormone de la motivation. Cela nous donne par exemple envie de manger, de découvrir, de faire du sport, etc. Internet étant le principal moteur de la nouveauté, il déclenche une libération de dopamine. Cependant, nous vivons dans un monde où notre système est constamment stimulé par diverses sources. Bon nombre de ces sources fournissent des quantités de dopamine qui ne peuvent être imitées dans le monde réel. C'est ce qu'on appelle les "stimuli super-normaux".



Ainsi, le modèle économique de la plupart des réseaux sociaux est établi sur la base d'une simple question : "Comment pouvons-nous faire en sorte que nos utilisateurs restent sur notre site le plus longtemps possible ?" Ces plateformes créent de grandes quantités de nouveautés pour faire cliquer, cliquer et encore cliquer – causant ainsi un problème d'addiction à la dopamine, pouvant ainsi générer des troubles de la concentration.

Un dialogue nourri avec votre enfant sur la question peut aider à prévenir ce risque. Un bon réflexe, tant pour les parents que pour les enfants, est de désactiver toutes les notifications sur le téléphone, pour empêcher une sur-sollicitation, ou encore de mettre en place des limitations de temps d'écran grâce à l'application présente sur certains smartphones ou installable sur ceux-ci.



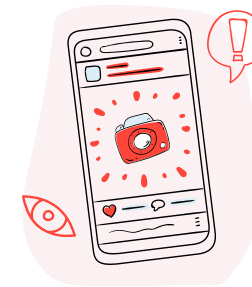
## L'image du corps sur les réseaux sociaux



La pratique du selfie permet de contrôler l'image de soi que l'on renvoie aux autres. Si un peu de narcissisme n'a jamais fait de mal à personne, l'utilisation des filtres que l'on retrouve sur les réseaux sociaux peut développer de véritables troubles de la personnalité chez les jeunes. Selon le Dr Neelam Vashi, directeur du département de chirurgie esthétique du Boston Medical Center, les « filtres créent des attentes irréalistes pour les patients parce qu'ils essaient de ressembler à une version fantasmée

d'eux-mêmes ». Ce trouble psychiatrique est connu sous le nom de « dysmorphophobie ». Le patient est obsédé par des défauts imaginaires, il a peur de se trouver laid et s'enferme petit à petit dans une névrose. « Ces filtres et ces modifications sont devenus la norme, modifiant la perception de la beauté des gens dans le monde entier ».

Dans le cas des réseaux sociaux, les médecins ont constaté un phénomène similaire. La personne, souvent jeune, développe alors un rapport tronqué à son corps et souhaite modifier son apparence pour ressembler à une version déformée par des filtres mais « conforme » aux normes de beauté irréalistes. En plus de la dysmorphophobie, les patients peuvent développer d'autres troubles psychiatriques tels que des troubles du comportement alimentaire (anorexie, boulimie, hyperphagie, etc.).

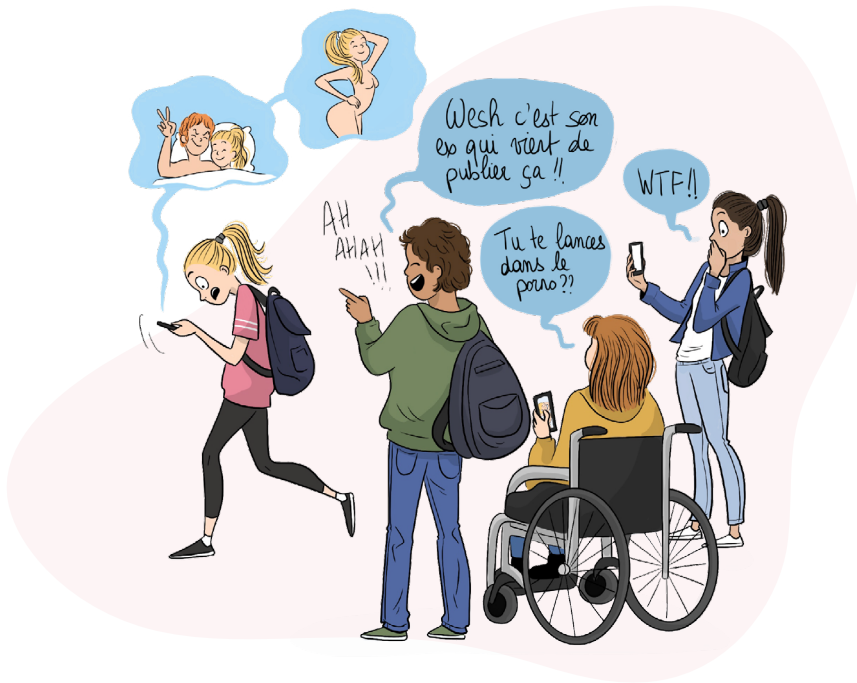


Environ un enfant sur dix est touché par des troubles alimentaires. N'hésitez pas à en discuter avec votre enfant, à lui parler du service « Anorexie Boulimie, Info écoute » accessible au :

**0 810 037 037** Service 0,06 € / appel + prix appel

ou à le diriger vers le site <https://www.jeunes.gouv.fr/Des-troubles-alimentaires>





## La pratique inadaptée du jeu vidéo

En tant que parent, il convient d'être attentif à la durée que peut passer votre enfant à jouer aux jeux vidéo. Le plaisir, la fascination, la dimension collective du jeu peuvent rapidement mener à une pratique du jeu vidéo importante, voire excessive.

Il est nécessaire de rester vigilant quant au temps et aux moments de jeu, afin que l'enfant puisse

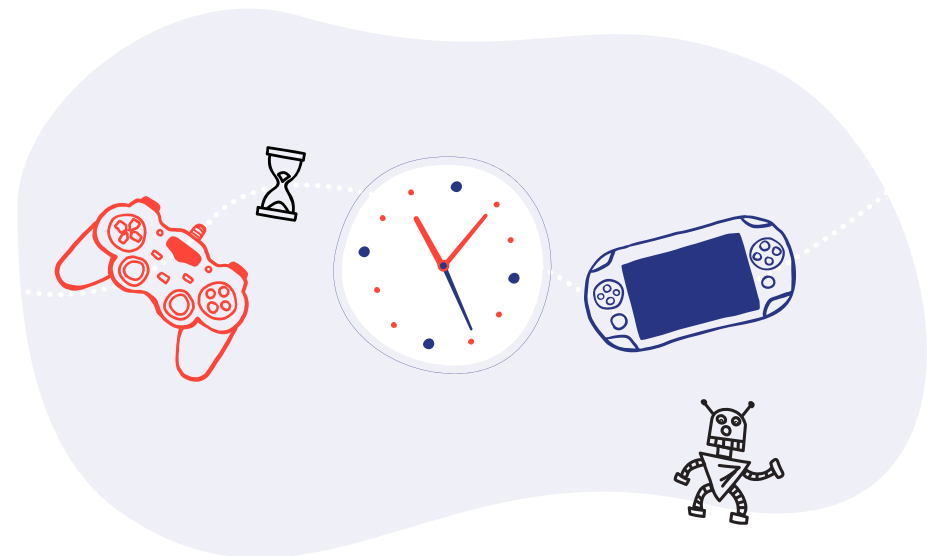
garder une pratique équilibrée lui permettant de se consacrer à d'autres activités nécessaires à son épanouissement personnel. Il convient également de veiller à ce que l'enfant joue des jeux vidéo dont les contenus sont adaptés à son âge en s'appuyant notamment sur la signalétique des jeux vidéo PEGI (en savoir plus via le site [www.pedagojeux.fr](http://www.pedagojeux.fr)).



## La haine en ligne

Chaque internaute est responsable de ce qu'il publie en ligne. Les parents sont responsables des propos mis en ligne par leurs enfants jusqu'à leur responsabilité pénale. La loi sanctionne la diffusion des propos injurieux, racistes, antisémites, homophobes et diffamatoires sur Internet en général, et en particulier sur les réseaux sociaux. En fonction du type de propos, la sanction peut

d'ailleurs aller jusqu'à une amende de 12000€ (injures, diffamations). Assurez-vous que votre enfant sache que tous les types de contenus haineux et de préjugés font du mal et qu'il connaisse le dicton « *Ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas que l'on te fasse* ». Montrez l'exemple ! Modérez vos propres propos sur les réseaux sociaux, forums, chats, etc.





## Les fausses nouvelles ou « fake news »



Apprenez à votre enfant à être vigilant sur les informations qui circulent sur Internet, notamment sur les réseaux sociaux.

Développez son esprit critique et apprenez-lui à ne pas croire tout ce qu'il voit ou lit sur Internet. Pour cela, donnez-lui le réflexe de vérifier les sources d'une information en le dirigeant vers les sites dont vous avez vous-même vérifié la pertinence.

**inf**  
**hunter**



Info Hunter est un programme clé en main pour animer et créer des parcours de décryptage pour mieux comprendre la fabrique de l'information.

Lors de son Prix Innovations 2017, la FFTélécoms a récompensé INFO HUNTER, qui lutte contre les fake news.

Des ateliers pratiques peuvent être organisés pour développer son esprit critique.

 **Infos :** [aprovost@fftelecoms.org](mailto:aprovost@fftelecoms.org)  
[www.tralalere.com/ressources/info-hunter](http://www.tralalere.com/ressources/info-hunter)

 **Reportages vidéo :** <https://bit.ly/EduNum>

 Source Sure  
@source\_sure

"L'intégralité des cours manqués à cause de la covid-19 seront rattrapés pendant les vacances."

OH NON!!!

Je t'ai déjà dit de vérifier tes sources mon chéri!





# Les achats en ligne et le dropshipping



Assurez-vous que votre enfant ne peut pas réaliser d'achat ou accéder à des services payants sans votre contrôle.

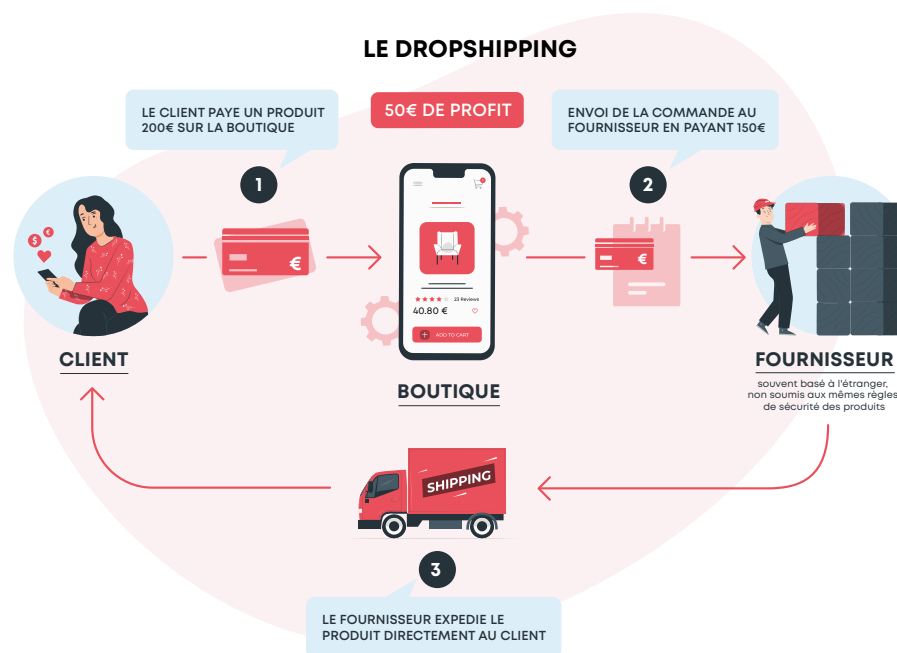
Les opérateurs mettent à votre disposition des options gratuites de blocage des SMS et d'autres services à valeur ajoutée, comme les appels surtaxés. Elles permettent de désactiver les fonctionnalités de micropaiement proposées par les opérateurs tant sur le fixe que sur le mobile.

Sur votre propre équipement (smartphone, ordinateur, tablette), pensez à verrouiller l'accès pour que vos enfants n'achètent pas en ligne sans votre autorisation. Des personnes mal intentionnées (Youtubers, Tiktokers, etc.) peuvent vouloir soutirer de l'argent à vos enfants sous forme d'achats virtuels, de cadeaux, etc.

Méfiez-vous des sites où la plupart des produits sont en promotion. Vérifiez que les coordonnées de la société censée commercialiser les produits sont bien publiées sur le site.

Pas illégale, mais pas franchement morale, la pratique du dropshipping consiste à revendre à un prix plus élevé des produits disponibles sur des marketplaces. Le dropshippeur commence par repérer un produit sur une marketplace. Il crée ensuite son propre site de

vente en incluant le produit, des photos et une description (voire de faux avis de clients) à l'appui, sans oublier de gonfler le prix de départ. Dès qu'une personne achète le produit, le dropshippeur le commandera directement sur la marketplace en indiquant l'adresse de son client dans le champ d'expédition. Le client paye donc plus cher un article vendu à un tarif très bas sur une marketplace tandis que le vendeur empoché une plus-value importante sans avoir à gérer un stock de marchandises.



Vous pouvez signaler toutes les arnaques au dropshipping dont votre enfant a été victime sur le site <http://signal.conso.gouv.fr>.



## Le partage de la vie privée sur les réseaux sociaux

En ligne et hors ligne, mieux vaut préserver sa vie privée. Quelques conseils à donner aux enfants (qui valent aussi pour les adultes) :

- Éviter de révéler trop d'informations sur son identité (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, etc.) et ne jamais le faire en présence d'inconnus.
- Ne pas divulguer ses habitudes de vie, qui permettraient de vous identifier et/ou de vous localiser.
- Protéger ses profils sur les réseaux sociaux grâce aux outils fournis. Tous les réseaux sociaux proposent des paramètres de confidentialité et des pages de conseils.
- Privilégier les sites sécurisés. Pour les reconnaître c'est très simple : ils commencent tous par « https » et un petit cadenas apparaît, selon le navigateur utilisé, dans la barre d'adresse ou dans le bas de votre fenêtre de navigation.
- Ne pas partager d'informations ou contenus explicites ou litigieux et à plus forte raison des contenus illicites.



- N'accepter de rencontrer physiquement que des personnes dont l'identité est certaine et connue et aller au rendez-vous accompagné.
- Pour prévenir le partage en ligne de contenus explicites par les jeunes – et les moins jeunes – sexting (envoi de messages, photos ou vidéos sexuellement explicites), sex-cams, envoi de *nudes* (photos dénudées), prostitution en ligne, etc.), il est très important de sensibiliser votre enfant aux risques auxquels il s'expose.



## Le téléchargement et le streaming illégal

Soyez vigilants avec les sites ou réseaux qui proposent de télécharger, regarder et écouter, gratuitement ou non, des contenus (films, séries ou chansons) et logiciels piratés. Ils sont, en plus d'être diffuseurs de contre-façons, une source d'exposition aux contenus pornographiques et à des logiciels malveillants. Des cookies publicitaires sont souvent installés et relayent des images choquantes qui s'affichent spontanément sur vos écrans.

Pour reconnaître les sites illicites, vous pouvez télécharger Eol, extension conçue et créée par l'ARCOM\* dans le cadre de sa mission d'encouragement au développement de l'offre pour vérifier en temps réel pendant la navigation si le site est respectueux du droit d'auteur et référencé par l'ARCOM.



\*ARCOM : Autorité publique de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, née de la fusion entre le CSA et la HADOPI.

3

# EN SAVOIR PLUS







## Les solutions de contrôle parental



### Bouygues Telecom Business Distribution

BTBD (Crédit Mutuel mobile, CIC Mobile, NRJ Mobile, Auchan Télécom, Cdiscount mobile) : <https://www.assistance-mobile.com/questions/2641546-beneficier-option-option-contrôle-parental-gratuit>



### Bouygues Telecom

Clients mobile : <https://www.assistance.bouyguetelecom.fr/s/article/contrôle-parental-telephone-mobile>

Clients fixe : <https://www.assistance.bouyguetelecom.fr/s/article/telecharger-logiciel-contrôle-parental-gratuit>



### Orange

[https://assistance.orange.fr/mobile-tablette/tous-les-mobiles-et-tablettes/installer-et-utiliser/securite-mobile/le-contrôle-parental/protéger-et-accompagner-vos-enfants-dans-leurs-usages-numeriques-\\_69107-69929](https://assistance.orange.fr/mobile-tablette/tous-les-mobiles-et-tablettes/installer-et-utiliser/securite-mobile/le-contrôle-parental/protéger-et-accompagner-vos-enfants-dans-leurs-usages-numeriques-_69107-69929)

Et pour des conseils :

<https://bienvivreledigital.orange.fr/hub/espace-des-parents>



### La Poste Mobile

<https://www.lapostemobile.fr/assistance/fiche/souscrire-loption-contrôle-parental-de-la-poste-mobile/8>



### RED by SFR

<https://assistance.sfr.fr/gestion-client/sfrfamily-contrôleparental/solutions-contrôle-parental.html>



### SFR

<https://assistance.sfr.fr/gestion-client/sfrfamily-contrôleparental/solutions-contrôle-parental.html>



### Sosh

[https://assistance.sosh.fr/faq/protéger-et-accompagner-vos-enfants-dans-leurs-usages-numeriques\\_338361](https://assistance.sosh.fr/faq/protéger-et-accompagner-vos-enfants-dans-leurs-usages-numeriques_338361)



## Informations & conseils

Des associations et certaines institutions publiques sont aussi là pour vous accompagner et vous orienter.

- **L'ARCOM, le Défenseur des droits et la CNIL** ont créé un kit pédagogique, qui regroupe l'ensemble des ressources conçues pour l'éducation du citoyen numérique, à destination des formateurs et des parents qui accompagnent les jeunes en matière de numérique : <https://www.educnum.fr/fr/kit-pedagogique-du-citoyen-numerique-retrouvez-toutes-les-ressources>
- **Pour des problématiques de harcèlement / cyberharcèlement** : vous pouvez joindre le service Net Écoute en composant le **3018** (appel gratuit) et consulter le site du Ministère de l'Éducation nationale « Non au harcèlement ».
- **Pour des outils de contrôle parental et d'information des parents sur les questions de pornographie en ligne ou de temps d'écran** : [JeProtegeMonEnfant.gouv.fr](http://JeProtegeMonEnfant.gouv.fr)
- **Pour des informations pour vos enfants** : Internet Sans Crainte, qui met à disposition des supports de prévention pour les enfants et les enseignants. [www.internetsanscrainte.fr](http://www.internetsanscrainte.fr)
- **Pour des informations et conseils sur les jeux vidéo** : PédagoJeux, site piloté par l'Union Nationale des Associations Familiales. [www.pedagojeux.fr](http://www.pedagojeux.fr)
- **Pour la protection des achats en ligne** : consultez le site de l'Association Française du Multimédia Mobile. [www.afmm.fr](http://www.afmm.fr)
- **Site Institutionnel** : l'Éducation Nationale : du primaire au lycée, le numérique et ses usages sont désormais inclus dans les programmes tout au long du cursus scolaire. [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)



Exemples d'associations que vous pouvez contacter :

[www.open-asso.org](http://www.open-asso.org)

[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

[www.e-enfance.org](http://www.e-enfance.org)



La **Fédération Française des Télécoms** (FFTélécoms), réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle assure notamment le dialogue entre les opérateurs télécoms, la société civile, le grand public, les entreprises, et les élus, locaux et nationaux. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, des personnes, des entreprises, et de l'environnement

 **FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DES TÉLÉCOMS**

@FFTelecoms  
01 47 27 72 69  
[www.fftelecoms.org](http://www.fftelecoms.org)

